



NATATION

Règlements administratifs Saison 2016-2017

Novembre 2016

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2017

Table des matières

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2017

1. Qualification.	2
2. Catégories d'âge.	3
3. Classifications.	3
4. Forfaits et pénalités financières.	3
5. Attribution des points.	4
6. Médailles, titres et Challenges.	4
7. Modalités d'accueil.	4
8. Accompagnateurs.	5
9. Engagements.	5
10. Licences.	6
11. Réunions des clubs.	6
12. Programme des épreuves du Championnat de France des Jeunes.	6
13. Considérations générales.	6

Les règlements concernant le déroulement de la compétition et la réglementation des nages est à consulter dans le dossier « REGLEMENTS TECHNIQUES NATATION HANDISPORT » en conformité avec les textes de l'IPC.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2017

Championnat de France des Jeunes : **VERDUN, le 6 MAI 2017.**



VERDUN AQUADROME

7 rue du 8 mai 1945 - 55100 Verdun

Tél : **03 29 86 15 62**

aquadrome@grandverdun.fr - www.verdun.fr

(Bassin de 25M couvert, 8 lignes d'eau, chronométrage Automatique).

Hébergement géré directement par les délégations, restauration et transports gérés par l'organisateur, Le Comité Départemental Handisport de la Meuse (CDH55).

Date limite d'engagement : 26 Mars 2017

Avant-propos :

Le Championnat de France des Jeunes est une compétition nationale regroupant les nageurs de moins de 20 ans répartis en deux catégories d'âge et qui se déroule sur une journée.

Les résultats sont effectués selon un classement par points.

1. Qualifications.

Le Championnat de France des Jeunes réunira les nageurs **nés en 1997 et après** ayant participé obligatoirement à l'une des 2 premières journées du C.N.C.

Les inscriptions ne seront possibles que dans les styles de nage où le nageur aura participé aux journées régionales (quelque soit la distance) sans avoir été disqualifié.

Un nageur ayant participé à une épreuve de 200M 4 Nages (1ere journée régionale) sans être disqualifié pourra s'inscrire à toutes les épreuves du Championnat des jeunes.

L'inscription au 200M nage libre et à l'épreuve de multi-nage n'est possible que si le nageur participe à au moins une des épreuves de 50M. Elles donneront lieu à un classement au point avec un titre de Champion de France Espoir ou Junior.

Les nageurs de l'Equipe de France 2016, rentrant dans ces catégories d'âge, ne pourront pas participer à ces Championnats, sauf en « hors classement ». Par contre les nageurs du « Collectifs Espoirs » en auront la possibilité.

La C.F.N. se réserve la possibilité de sélectionner, à titre exceptionnel, un ou plusieurs nageurs et **d'inviter des nageurs des pays étrangers.**

A ces nageurs qualifiés, pourront venir se rajouter des nageurs étrangers inscrits auprès du Directeur Sportif de la Natation.

2. Catégories d'âge.

Elles seront au nombre de deux :

- Les Espoirs âgés de 15 ans et moins (nés en 2002 et après).
- Les Juniors de 16 à 20 ans (nés de 1997 à 2001).

3. Classifications.

• Le principe

Les nageurs participants au Championnat devront avoir une classification nationale ou internationale pour être classés dans les résultats.

Dans le cas contraire, la Commission Fédérale de Natation leur proposera de passer une classification officielle avec un jury national. Cette procédure aura lieu le jour qui précède les compétitions et nécessitera l'envoi d'un dossier spécifique en amont du Championnat (voir dossier classification) à la personne responsable.

Pour les personnes porteuses d'un handicap visuel ou auditif, c'est leur médecin spécialiste personnel qui remplira un dossier particulier à cette déficience.

• La démarche

Adresser le formulaire de classification complété (en pièce jointe du dossier d'inscription) des nageurs à tester avec une copie du dossier d'engagement à :

Mme Sylvie BONTEMPS
Classificatrice médicale Natation
Appt 11 - 10 bis, avenue Georges Sabo
81500 LAVAUUR
06.84.95.87.09

Mail : classification.natation@handisport.org

A renvoyer impérativement avant le 11 mars 2017

NB : il est à noter que ces éléments médicaux ne sont consultés que par les personnes concernées et relèvent du secret médical.

4. Forfaits et pénalités financières.

• Tout nageur engagé au Championnat de France qui ne se présenterait pas au départ de l'une ou l'autre épreuve le jour de la compétition, sera sanctionné d'une pénalité financière de 50 Euros. S'il est établi qu'il s'agit d'une décision médicale décidée sur place par une personne habilitée, il ne sera pas pénalisé.

• En cas d'absence à la compétition, un certificat médical écrit et dûment daté devra parvenir au secrétariat de la C.F.N. dans les 8 jours après la compétition.

• Un nageur qui dépasserait les temps limites pour les épreuves du 200M Nage Libre (filles temps d'engagement limite : 13' pour les nageurs de S1 à S4, 11' pour les autres classes/ garçons temps d'engagement limite : 12' pour les nageurs de S1 à S4, 10' pour les autres classes)

• sera passible d'une amende de 50€, payable immédiatement sous peine de voir le nageur concerné suspendu de participation aux autres épreuves.

Toute somme non payée par le club dans un délai de 15 jours à partir de la date d'envoi de la notification de la pénalité financière entraînera la suspension du club concerné. Celle-ci entrera en vigueur à partir de la première compétition fédérale qui suivra l'épreuve ayant fait l'objet de la pénalité financière.

5. Attribution des points.

Le logiciel informatique qui gère le programme et les résultats établit un nombre de points à l'issue de chaque épreuve qui permet un classement. Ce calcul est basé sur la performance réalisée par le nageur comparée au record du monde d'Octobre 2016 correspondant.

6. Médailles, titres et Challenges

En Junior, dans les épreuves individuelles, les médailles seront remises aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve (par distance et style de nage) à condition que les nageurs récipiendaires aient une classification officielle nationale ou internationale et qu'ils aient un minimum de 150 points.

En Espoir, dans les épreuves individuelles, les médailles seront remises aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve (par distance et style de nage) à condition que les nageurs récipiendaires aient une classification officielle nationale ou internationale.

Les nageurs étrangers pourront monter sur le podium pour avoir une médaille correspondant à leur classement sans avoir le titre. Le premier nageur français se verra attribuer une médaille d'or ainsi que le titre de « Champion de France Junior ou Espoir ».

Les cérémonies protocolaires seront réparties pendant les finales directes.

- Challenge Planchet-Schwartz

Le cumul des points obtenus par chaque nageur pendant le Championnat permettra d'établir un classement des clubs (filles et garçons confondus) au titre du Challenge Planchet-Schwartz.

Un trophée sera remis aux trois premiers clubs du classement lors de la cérémonie de clôture.

Un trophée « Jean MOLIN » sera remis au vainqueur du 200m Nage Libre (filles et garçons confondus).

7. Modalités d'accueil.

- Accueil

Celui-ci se fera à la piscine de Verdun le vendredi 05 Mai 2017 à partir de 14H00 sauf pour les nageurs concernés par la classification.

- Prestation de l'organisateur

L'organisateur propose la restauration dans un lieu proche de la piscine pendant la durée du Championnat (repas du vendredi soir, du samedi midi et du samedi soir, soirée de gala).

En ce qui concerne les hébergements, le comité d'organisation fournira aux clubs une liste des hôtels accompagnée de renseignements concernant l'accessibilité. Un tarif sera négocié aux préalable par l'organisation.

Pour les clubs qui ne prennent aucun forfait (hébergement, restauration) proposé par l'organisateur, **une participation forfaitaire de 10€ par participant (nageurs et accompagnateurs compris) sera facturée pour couvrir les prestations générales de l'organisation.**

Les transports seront assurés par l'organisateur uniquement pour une liste d'hôtels désignés.

Quel que soit le motif d'un forfait déclaré après la date limite d'inscription aux Championnats de France des Jeunes, les droits d'engagement comme les forfaits restauration déjà versés resteront acquis à la C.F.N. et à l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de mettre en place un tarif de remboursement dégressif en regard avec les arrhes versées non remboursables si cas de force majeure.

8. Accompagnateurs (entraîneurs compris).

Leur nombre sera fonction de l'importance des déficiences et/ou de l'âge des compétiteurs. Il ne peut être supérieur à la moitié de l'effectif des nageurs auxquels cas les personnes supplémentaires seront assimilés à des « extra-staffs » ou des supporters.

La possibilité d'accueillir les supporters dépend de la capacité de l'organisateur à les accueillir (capacité hôtelière, espace d'accueil restauration, ...).

9. Engagements.

Le responsable natation de chaque club devra confirmer l'engagement de ses nageurs **avant le 26 Mars 2017** de la manière suivante :

- a) Répondre à l'organisateur des Championnats de France des Jeunes par retour du dossier d'inscription qui lui sera envoyé ou qui aura pu être téléchargé sur le site de la natation handisport.
- b) Faire parvenir un dossier avant la date limite (cachet de la poste faisant foi) comprenant :
 - La fiche d'inscription des nageurs aux Championnats de France des Jeunes,
 - Un chèque libellé à l'ordre de la CFN de 10 Euros par nageur correspondant au droit d'engagement.

Adressé à

Monsieur Pascal FOURNIER

28 bis, rue de Marcale

07130 ST-PERAY

Téléphone : 04 75 40 16 83 - Portable : 06 81 13 35 98

Email : cfournierpascal@sfr.fr

c) Envoyer au C.T.F.R. ou au C.R. concerné une copie de la feuille d'inscription au Championnat.

d) Adresser le formulaire de classification à Mme Sylvie BONTEMPS **(avant le 11 Mars 2017)**.

Tout dossier incomplet sera renvoyé

Toute réception, hors délai ou de dossier incomplet ou non-accompagné des droits d'engagement fera l'objet d'un renvoi systématique et ne sera pas enregistré entraînant la non-participation du club concerné.

10. Licences.

Lors des Championnats de France des Jeunes, tout nageur devra être en possession de sa licence fédérale de la saison sportive en cours. Seule la licence « compétition » sera acceptée lors du contrôle de celle-ci par le secrétariat de la C.F.N. En cas de non-présentation de la licence ou d'une attestation la justifiant, le nageur ne pourra participer aux épreuves.

11. Réunions des clubs.

Une réunion (technique et générale des clubs) aura lieu le vendredi en début de soirée dans une salle réservée à cet effet.

Lors de cette réunion seront abordés les questions relatives au fonctionnement des Championnats, au déroulement de la saison sportive ou à tout autre sujet ayant été proposé au préalable par courrier au secrétariat de la CFN, au moins 15 jours avant le regroupement.

12. Programme des épreuves au Championnat de France des jeunes.

1^{ère} réunion (samedi matin)

- 200 m nage libre filles (temps d'engagement limite : 13' pour les nageurs de S1 à S4, 11' pour les autres classes)
- 200 m nage libre garçons (temps d'engagement limite : 12' pour les nageurs de S1 à S4, 10' pour les autres classes)
- 50 m papillon filles classes S1 à S15
- 50 m papillon garçons classes S1 à S15
- 50 m dos filles classes S1 à S15
- 50 m dos garçons classes S1 à S15

2^{ème} réunion (samedi après-midi)

- 150 m 3 Nages S1 à S4
- 200 m 4 Nages S5 à S15
- 50 m brasse filles classes SB1 à SB9 & SB1 1 à SB15
- 50 m brasse garçons classes SB1 à SB9 & SB1 1 à SB15
- 50 m nage libre filles classes S1 à S15
- 50 m nage libre garçons classes S1 à S15
- Relais 4 X 50 m nage libre hors classement (possibilité de constitution des relais avec des nageurs de plusieurs équipes maximum)

13. Considérations générales.

Voir « Règlementation commune aux compétitions Handisport natation »

* * * * *

Commission Fédérale Natation Handisport

Jean-Michel WESTELYNCK

Directeur Sportif Natation

697, route de Châteauneuf-sur-Isère - 26500 BOURG-LES-VALENCE

Tel : 06 14 44 47 17

natation@handisport.org

Site : natation-handisport.org